



NEGOCIATION DE LA CLASSIFICATION ADD

DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES NATIONALES REPRESENTATIVES ADD

SUITE A LEURS ENTREVUES AVEC MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMEX ET LA DSS

Vous êtes agent de direction et attendez des organisations syndicales nationales représentatives ADD qu'elles assurent la défense de vos intérêts auprès de l'UCANSS et des pouvoirs publics.

C'est ce qu'elles font !

Dans le contexte inédit traversé par notre pays au plan de ses institutions, les enjeux de pérennité de notre système de protection sociale et le rôle éminemment important joué par ses personnels ne peuvent être anodins.

Monsieur le Président du COMEX et la Direction de la Sécurité sociale ne s'y sont pas trompés puisqu'ils ont accepté de nous recevoir les 5 et 9 juillet et exprimé la conviction qui était la leur de l'importance qu'il y avait à restaurer la confiance. Ils ont salué l'engagement et l'implication des personnels de la sécurité sociale au service des populations et de la solidarité nationale. Au terme de ces échanges, le cadrage des négociations n'a pas changé.

Comment accepter, dès lors, une telle disparité entre le discours et la réalité ?

Que dire d'une proposition pérenne présentée par l'employeur pour la « refondation » d'une classification attendue depuis 20 ans qui laisserait 80% des ADD sur le bord de la route ?

Que dire de l'enveloppe dévolue à notre classification ADD dont le montant, 4 millions d'euros, semble dérisoire eu égard au budget 2024 de la sécurité sociale (640 milliards) soit 0,00062% de ce budget ?

Que dire de l'amélioration très marginale de situation dont bénéficieraient les 20% restants ? Des chiffrages précis ont été demandés à l'UCANSS afin que vous soyez parfaitement éclairés. Nous attendons toujours sa réponse.

Est-il besoin de le rappeler ? Les personnels des organismes de sécurité sociale participent aux enjeux d'efficience et de performance de notre grande institution placée en première ligne au côté des allocataires, des assurés sociaux, des retraités et des personnes en situation de perte d'autonomie, pour amortir une crise socio-économique sans précédent.

Les ADD en sont la clef de voûte !

Dans le cadre de notre intersyndicale, nous œuvrons pour que cette vérité ait son corollaire en termes de reconnaissance et se traduise par une revalorisation salariale significative et pérenne pour tous les ADD.

Ensemble, nous continuons à nous battre pour une véritable réforme de la classification.

Être écoutés, c'est bien ! Être entendus, c'est ce vers quoi nous mettons toute notre conviction !

Annexe : Déclaration intersyndicale faite à 5 voix lors de la RPN du 9 juillet 2024

Snpdos CFDT

Alain JOZROLAND

SNPDOSS CFE-CGC

Mireille DISPOT

SNADEOS-CFTC

Benoit VOLKOFF

UNSA-ADOSS

Vincent LEPRINCE

SNFOCOS

Bruno GASPARINI



**DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DES ADD
CONSTITUEES EN INTERSYNDICALE**

Madame la Directrice

Le 5 juillet dernier, Monsieur le Président du COMEX a reçu les organisations syndicales représentatives ADD en votre présence.

Ce rendez-vous avait été sollicité pour exposer leur vision des enjeux de la négociation en cours sur la classification des emplois et du dispositif de rémunération des agents de direction dont ils sont les portes paroles.

Depuis de longs mois, nous insistons, en effet, sur la nécessité d'instaurer entre nous un vrai dialogue social tant du point de vue de la méthodologie de négociation - elle gagnerait à ne pas être confondue avec celle d'une chambre d'enregistrement- que des réponses à apporter aux attentes des agents de direction que nous représentons.

Nous nous sommes heurtés à des approches séquentielles et à un cadrage dont nous venons de prendre enfin connaissance qui s'avère, *in fine*, très en deçà de ce qui peut être considéré comme une vraie réforme au regard de la non évolution des dispositions conventionnelles relatives aux ADD depuis près de 20 ans.

Le projet de classification qui nous est soumis n'est pas au rendez-vous des enjeux du régime général et des attentes de ses agents de direction.

Nous réitérons auprès de vous notre impossibilité à souscrire en faveur de ces derniers à des propositions pérennes dont seulement un quart d'entre eux bénéficieraient alors que l'évolution des missions et des responsabilités les a tous impactés. Nous demandons à cet égard un chiffrage précis de l'impact de cette mesure pour éclairer chaque agent de direction.

Nous observons, au demeurant, que les mesures complémentaires proposées, aussi intéressantes soient elles, ne sont pas de nature à compenser cette situation. De surcroît, certaines propositions sans aucun impact financier sont écartées sans aucune autre forme de discussion.

Vingt années après son entrée en vigueur, il n'est pas possible de se limiter à des adaptations timides du protocole d'accord de 2005 qui ne prendraient pas en compte les évolutions des réseaux et l'extension du champ des responsabilités qu'elles induisent sur l'exercice des fonctions des ADD. Les propositions émises par l'employeur ne sont pas de nature à

promouvoir la mise en place d'une classification pérenne, susceptible d'être attractive pour les agents de direction, voire même, de garantir leur fidélisation

Malgré la qualité de l'écoute de Monsieur le président du Comex, il ne nous a pas rassuré sur d'éventuelles évolutions encourageantes.

Comme vous le savez, nous avons saisi également le Directeur de la Sécurité sociale et un rendez-vous est fixé avec ce dernier cet après-midi postérieurement à la présente RPN.

Après concertation lors d'une réunion intersyndicale qui s'est tenue le 8 juillet, les organisations syndicales signataires de la présente déclaration, fidèles à leur esprit constructif et à leur sens des responsabilités, ont considéré qu'il était difficile de poursuivre les échanges en l'état, ce pourquoi elles ne participeront pas à cette RPN et nous vous demandons par conséquent d'y surseoir.

SNPDOS CFTD
Alain Jozroland

SNPDOSS CFE-CGC
Mireille Dispot

SNADEOS- CFTC
Benoit Volkoff

UNSA-ADOSS
Vincent Leprince

SNFOCOS
Bruno Gasparini